PIBS 3432e01

Ontario

# PLAN D'ACTIVITÉS 1997-1998

# MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

On peut se procurer gratuitement des exemplaires du présent document, des plans d'activités des ministères et d'une brochure intitulée, *La marche du progrès - La gestion du changement : Rapport aux contribuables de l'Ontario*, auprès de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Les personnes de l'extérieur de Toronto peuvent écrire à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Téléphone : (416) 326-5300 (Toronto) ou, sans frais d'interurbain en Ontario : 1 800 668-9938. Les malentendants peuvent composer le (416) 325-3408 (Toronto) ou, sans frais en Ontario, le 1 800 268-7095. Pour avoir accès électroniquement au présent document et aux plans d'activités des ministères, visitez le site Web du gouvernement à l'adresse suivante : www.gov.on.ca et cliquez sur Quoi de neuf?

Copies of this document, ministry business plans and a brochure entitled *Making Progress, Managing Change: A Report to Ontario Taxpayers*, are available free of charge from Publications Ontario, 880 Bay St., Toronto. Out-of-town customers may write to Publications Ontario, 50 Grosvenor St., Toronto, Ontario, M7A 1N8. Telephone (416) 326-5300 or toll-free in Ontario 1-800-668-9938. For TTY inquiries call (416) 325-3408 (Toronto) or toll-free in Ontario 1-800-268-7095. For electronic access to this document and ministry business plans, visit the Ontario Government web site at www.gov.on.ca and click on "What's New".

Hon. Norman W. Sterling

## Message du ministre

Le plan de 1997-1998 dont s'est doté le ministère de l'Environnement et de l'Énergie trace la voie à suivre pour atteindre trois objectifs fondamentaux : une protection accrue de l'environnement, la conservation des ressources et un approvisionnement durable en énergie.

Nous voulons des résultats. C'est pourquoi nous fixons notre attention davantage sur le produit final que sur les processus. Il faut voir plus loin que les méthodes traditionnelles. Il faut, par exemple, mieux coopérer avec les autres compétences et mieux mettre en commun nos ressources. En travaillant intelligemment, nous accomplirons davantage, à un moindre coût pour les contribuables.

Cette philosophie s'applique aussi aux règlements, qui doivent être d'une part assez souples pour stimuler l'essor économique et la création d'emplois, et d'autre part assez rigoureux pour garantir des normes élevées de protection environnementale. Les règlements doivent être exhaustifs, mais ils doivent aussi être compréhensibles et appliqués de manière prévisible.

Nous accorderons aussi une importance toute particulière à la création de partenariats dynamiques avec les collectivités, l'industrie et divers organismes. Ensemble, nous travaillerons à atteindre des objectifs communs : de l'eau et de l'air propres, et un écosystème plus sain.

Le ministère de l'Environnement et de l'Énergie a pour mission d'assurer un environnement sain et durable et un approvisionnement sûr en énergie produite de façon sécuritaire et offerte à un prix abordable. Nous devons honorer ce mandat selon des principes rationnels d'efficacité pour que l'Ontario puisse affronter avec confiance les enjeux du prochain siècle.✦

**L'honorable Norman W. Sterling**
**Ministre de l'Environnement et de l'Énergie**

# La marche du progrès—La gestion du changement

## Plans d'activités de l'Ontario - Deuxième année

Le gouvernement a un plan et ce plan donne des résultats. Nos objectifs consistent à investir dans les services prioritaires, à assurer la sécurité dans les collectivités, à réduire les impôts pour créer des emplois et à offrir des services bien adaptés.

Le plan d'activités du ministère soutient ces objectifs. Il s'agit de notre rapport à la population. Il expose ce qui a été fait au cours de l'année passée, ce qui est prévu pour l'année qui vient, quels buts ont été fixés et comment les résultats seront mesurés.

Les services les plus appréciés sont protégés et améliorés. Des emplois sont créés. L'économie croît à un taux remarquable. Les impôts sont réduits. Le mode de fonctionnement du ministère est maintenant plus simple, plus transparent et plus responsable.

Le plan montre également qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs. Il trace la route pour l'avenir avec des projets précis. Le gouvernement est résolu à rationaliser et à améliorer la planification et la pratique des affaires au sein de toute la fonction publique de l'Ontario. Les contribuables ont le droit de savoir comment les deniers publics sont dépensés. Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires.

Pour celles et ceux qui voudraient savoir ce qui est prévu à l'échelle du gouvernement, tous les plans d'activités des ministères sont disponibles gratuitement à Publications Ontario et sur le site Web du gouvernement de l'Ontario à www.gov.on.ca, sous l'option Quoi de neuf?

En outre, le gouvernement a publié une brochure intitulée *La marche du progrès — La gestion du changement : Rapport aux contribuables de l'Ontario* qui donne la liste des principales initiatives décrites dans les 22 plans d'activités. Cette brochure est disponible gratuitement à Publications Ontario, à Toronto, téléphone : (416) 326-5300 (communications locales) ou 1 800 668-9938 (communications interurbaines sans frais). Les malentendants peuvent composer le (416) 325-3408 (Toronto) ou le 1 800 268-7095 (sans frais en Ontario).✦

# Objectifs généraux du ministère

Le ministère a pour mission de garantir un environnement sain à la population de l'Ontario, d'encourager la conservation de l'eau, de l'énergie et des matières premières, au profit des générations actuelles et futures, et d'assurer un approvisionnement sûr en énergie produite de façon sécuritaire et offerte à un prix abordable.

Cette mission se traduit par trois objectifs clés :

- le ministère établira des politiques, des normes et des objectifs clairs, qui nous permettront d'atteindre nos buts en termes de protection de l'environnement, de conservation et de planification de l'énergie;

- il surveillera l'application des règlements destinés à protéger l'air, l'eau et les sols et veillera à ce qu'ils soient observés;

- il encouragera, en complément aux règlements, la création de partenariats et l'apport de solutions novatrices.

Le ministère honorera son mandat environnemental et énergétique tout en poursuivant sa transition vers un organisme de moindre taille, mais un organisme revitalisé et restructuré.

Le ministère était doté au 1er avril 1997 d'un personnel de quelque 1 600 personnes, affectées au bureau principal à Toronto, et aux cinq bureaux régionaux, quinze bureaux de district et sept bureaux de secteur.✦

# Stratégies clés

Le ministère est sur la bonne voie pour réaliser ses objectifs. Par conséquent, il fait un emploi stratégique de ses ressources et cible des problèmes bien précis, retenus parce qu'ils posent des risques élevés pour l'environnement et la santé. De même en ce qui concerne l'énergie, il se concentre sur les questions clés afin de protéger les consommateurs et créer un climat propice à la création d'emplois.

L'observation des règlements continuera de faire partie intégrante du quotidien du ministère. Au cours des trois prochaines années, il incitera et il aidera toutefois les collectivités et les entreprises à adopter volontairement un code de bonnes pratiques environnementales qui va au-delà des exigences réglementaires. Cette mesure est similaire à la tendance mondiale suivie par d'autres gouvernements qui consiste à utiliser un mélange plus souple de politiques visant à atteindre des objectifs environnementaux.

Le ministère veillera ainsi à faire profiter les entreprises et les collectivités de son vaste savoir-faire en gestion de l'environnement, en leur enseignant, notamment, à approcher la question de la conservation de l'eau dans l'optique de la gestion des bassins hydrographiques. Le ministère négociera avec les différents secteurs industriels des contrats axés sur le rendement pour qu'ils atteignent des objectifs mesurables. Il encouragera aussi les mesures d'amélioration continue et l'auto-évaluation. Le ministère aidera en outre les collectivités et les entreprises à reconnaître les incitatifs, comme la réalisation d'économies ou l'amélioration des produits, qui peuvent résulter des bonnes pratiques environnementales.

Parallèlement, le ministère met à jour certaines exigences réglementaires axées sur les processus afin qu'elles portent plutôt sur le rendement et les résultats. Le ministère est convaincu que des règlements plus efficaces permettront de mieux protéger l'environnement.

Le ministère continuera à élaborer des politiques et à améliorer le cadre législatif et réglementaire afin de doter l'Ontario d'un complexe énergétique plus concurrentiel et plus performant que par le passé, mais cependant sécuritaire et respectueux de l'environnement. Entre autres stratégies clés, il favorisera un secteur de l'électricité concurrentiel. Il continuera à encourager la conservation de l'énergie et veillera à ce que la réglementation de l'industrie du gaz naturel procure un climat propice aux investissements et des avantages concrets aux consommateurs.✦

# Activités de base

## La mission du ministère :

- **Protection de l'environnement**
  Défendre notre droit collectif à un environnement sain

- **Conservation**
  Encourager l'utilisation écologique de l'eau, des sols, de l'énergie et des matières premières

- **Énergie**
  Favoriser un approvisionnement sûr en énergie produite de façon sécuritaire et offerte à un prix concurrentiel

| **Protection de l'environnement** | |
|---|---|
| **But** | **Résultat** |
| Défendre notre droit collectif à un environnement sain | ▪ De l'air d'une propreté accrue<br>▪ De l'eau d'une propreté accrue<br>▪ Des sols d'une propreté accrue<br>▪ Des écosystèmes sains<br>▪ Un strict respect des lois et règlements |
| **Stratégie** | |
| Le ministère établira des directives précises, appuyées par des politiques, des programmes, des normes, l'aide au développement technologique, la surveillance et la vérification analytique.<br><br>Il surveillera l'application des règlements qui protègent l'air, l'eau et la terre de notre province. Il continuera d'être sévère à l'endroit des pollueurs et adoptera une approche concertée pour prévenir la pollution et réaliser des objectifs environnementaux communs. Il incitera les entreprises, collectivités et citoyens à trouver des solutions novatrices aux problèmes de pollution, lesquelles serviront de complément aux mesures réglementaires existantes.<br><br>Il assistera financièrement les municipalités à moderniser leur infrastructure d'eau et d'égout si elles n'ont pas les moyens de le faire elles-mêmes.<br><br>Il réagira promptement aux urgences environnementales par l'intermédiaire du Centre d'intervention en cas de déversement et veillera à ce que les pollueurs nettoient et remettent en état les milieux qu'ils ont dégradés. | |

## Conservation

| But | Résultat |
|---|---|
| Encourager une utilisation écologiquement viable de l'eau, des sols, de l'énergie et des matières premières | ▪ Réduction de la consommation par une utilisation réfléchie de l'énergie, de l'eau et des matières premières<br>▪ Rendement accru des infrastructures d'eau et d'égout<br>▪ Meilleure intendance de l'environnement de la part des particuliers et des entreprises |

### Stratégie

Le ministère continuera à appuyer les éco-entreprises et à favoriser la mise au point d'écotechniques.

Il forgera des alliances en vue d'accroître la conservation par des solutions novatrices.

Il fournira assistance aux municipalités dans leurs mesures de conservation de l'eau.

Il encouragera les activités de conservation dans les foyers et les milieux de travail.

## Énergie

| But | Résultat |
|---|---|
| Favoriser un approvisionnement sûr en énergie produite de façon sécuritaire et à un prix concurrentiel | ▪ Des prix de l'énergie concurrentiels<br>▪ Un approvisionnement sûr en énergie<br>▪ De l'énergie produite écologiquement<br>▪ Une consommation d'énergie viable sur le plan économique |

### Stratégie

Le ministère élaborera une structure réglementaire pour que la population de l'Ontario profite d'un complexe énergétique fiable, sécuritaire et abordable.

Il élaborera des politiques et des règlements qui faciliteront le maintien d'un complexe énergétique viable sur les plans environnemental et économique.

Il éliminera les barrières qui font obstacle à la production efficace d'énergie et à son utilisation judicieuse.

Il élaborera une stratégie visant à restructurer le secteur de production d'électricité de l'Ontario afin de garantir des prix concurrentiels et un climat propice à la création d'emplois. Le ministère maintiendra aussi le blocage de cinq ans des tarifs moyens d'électricité.

# Principaux indicateurs de performance

| RÉSULTATS | ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE | NORMES OU OBJECTIFS |
|---|---|---|
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | | |
| De l'air d'une propreté accrue | Quantité (tonnes) de rejets polluants à l'origine du smog | Réduction (par rapport à 1985), grâce à des mesures volontaires, des rejets d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils de 25 %, d'ici à 2005, et de 45 %, d'ici à 2015<br><br>Réduction de 10 %, d'ici à 2015, des microparticules inhalables |
| De l'eau d'une propreté accrue | Volume de polluants toxiques rejetés dans les eaux de surface | Réduction de 90 % d'ici à l'an 2000 des substances toxiques de première catégorie (selon le répertoire établi conformément à l'Accord Canada-Ontario relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs) rejetées dans les eaux de surface |
| | Toxicité des effluents industriels rejetés dans les eaux de surface | Élimination quasi totale des effluents présentant une toxicité aiguë pour les poissons |
| | Amélioration continue de la qualité des réserves d'eau potable | Amélioration manifeste |
| Des écosystèmes sains | Mises en garde quant à la consommation du poisson gibier | Réduction de 10 % d'ici à 2010 (par rapport à 1995) du nombre annuel de mises en garde quant à la consommation du poisson gibier des Grands Lacs |

| RÉSULTATS | ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE | NORMES OU OBJECTIFS |
|---|---|---|
| Des écosystèmes sains | Dépollution des secteurs de préoccupation des Grands Lacs établis conformément aux Plans d'assainissement | Rétablissement de 60 %, d'ici à l'an 2000, de la jouissance des secteurs de préoccupation dans les secteurs des plans d'assainissement<br><br>Dépollution de 9 des 17 secteurs de préoccupation d'ici à l'an 2000 |
| | Volume de biphényles polychlorés (BPC) détruits et mis hors service | Mise hors service, d'ici à l'an 2000, de 90 % des BPC à activité élevée utilisés à l'heure actuelle<br><br>Destruction, d'ici à l'an 2000, de 50 % des BPC à activité élevée qui sont entreposés à l'heure actuelle |
| Un strict respect des règles | Pourcentage des stations d'épuration des eaux d'égout municipales qui observent les normes | Respect des normes par la totalité des installations |
| | Pourcentage des stations de traitement de l'eau qui observent les normes | Respect des normes par la totalité des installations |
| | Traitement rapide des demandes de certificats d'autorisation relatifs aux émissions atmosphériques | Réduction de 30 %, d'ici à l'an 2000, du temps moyen requis pour le traitement des demandes |
| CONSERVATION | | |
| Intendance de l'environnement | Inscription volontaire au registre de $CO_2$ afin de stabiliser les émissions en Ontario | Participation accrue au registre de $CO_2$ |
| | Diminution de la quantité (tonnes) de substances et de déchets toxiques obtenue grâce à des ententes volontaires de prévention de la pollution et au Programme des promesses de prévention de la pollution | Réduction additionnelle de 200 000 tonnes d'ici à 2010 (par rapport à 1996) |

| RÉSULTATS | ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE | NORMES OU OBJECTIFS |
|---|---|---|
| ÉNERGIE | | |
| Production et utilisation écologiquement viables de l'énergie | Quantité (tonnes) de gaz à effet de serre liés à la consommation d'énergie rejetée dans l'atmosphère à partir de sources ontariennes | Atteinte des objectifs ontariens en vue de l'objectif national, consistant à ramener, d'ici à l'an 2000, les rejets de gaz à effet de serre au niveau atteint en 1990 |
| Consommation d'énergie viable sur le plan économique | Consommation d'énergie par unité de production industrielle | Accroissement du rendement énergétique au sein de l'économie ontarienne |
| Prix d'énergie concurrentiels | Tarifs d'électricité concurrentiels comparativement aux tarifs des compétences voisines | Maintien du blocage de cinq ans des tarifs moyens de la société Ontario Hydro. |

# Rapport sur les réalisations de 1996-1997

## *Progrès sur les réalisations de nos principaux objectifs*

Le ministère, avec le concours des municipalités, de l'industrie et du public, a bien progressé dans la réalisation de ses objectifs en matière d'environnement et d'énergie :

- réduction, dans l'ensemble de la province, de 15 p. 100 des émissions d'oxydes d'azote et de 4 p. 100 des composés organiques volatils, deux des principaux composants du smog (malgré ces réductions, le problème du smog s'est accentué en Ontario en raison du nombre accru de véhicules automobiles et du fait que l'on fabrique et utilise davantage de produits polluant l'atmosphère; en outre, environ 50 p. 100 du smog provient de sources de pollution américaines);

- 90 p. 100 des effluents rejetés dans les eaux de surface par les industries ontariennes ne sont pas létaux pour les poissons;

- 88 p. 100 des installations d'égout municipales et 99 p. 100 des installations de traitement de l'eau municipales observent les normes provinciales;

- 12 p. 100 des activités (comme la pêche et la baignade) qui n'étaient plus possibles dans les 17 secteurs de préoccupation des Grands Lacs ont été rétablies (le port de Collingwood a même été radié de la liste);

- l'industrie a réduit de 186 000 tonnes sa production de déchets et de substances toxiques en participant aux partenariats pour la prévention de la pollution et au Programme des promesses de prévention de la pollution mis de l'avant par le ministère;

- 42 p. 100 des biphényles polychlorés (BPC) à activité élevée ont été mis hors service. Parmi les BPC en stockage, 7 p. 100 des BPC à activité élevée et 15 p. 100 des BPC à faible activité ont été détruits depuis 1995;

- 240 entreprises ontariennes se sont inscrites au registre de participation volontaire pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone (le dioxyde de carbone est un important gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique);

- le taux de consommation d'énergie par dollar de produit intérieur brut provincial a été réduit de 11 p. 100 (ce taux donne une excellente mesure de l'efficacité énergétique de la province).

# Faits saillants de 1996-1997

Voici quelques-unes des principales initiatives lancées par le ministère en 1996-1997 pour atteindre ses objectifs :

- adoption d'une nouvelle loi pour renforcer et moderniser le processus d'évaluation environnementale en Ontario;
- introduction d'un processus d'autorisation environnementale fondé sur des règles claires et précises, qui offrira un maximum de protection environnementale à un coût moindre pour les contribuables;
- l'élaboration d'une ébauche de normes pour les lieux d'enfouissement des déchets; les normes proposées figurent parmi les plus rigoureuses en Amérique du Nord;
- production d'un document de consultation sur la réforme de la réglementation environnementale en Ontario, afin de protéger le milieu naturel de façon plus efficace qu'auparavant;
- élaboration de directives claires et pratiques pour assainir et rendre productifs les terrains contaminés qui sont désaffectés;
- annonce d'un plan triennal visant à actualiser et à renforcer les normes environnementales ontariennes pour plus de 200 polluants chimiques;
- obligation pour les raffineurs de réduire la limite de volatilité de l'essence d'été pour freiner le rejet de polluants dans l'atmosphère;
- dépôt d'un texte de loi visant le transfert aux municipalités des droits de propriété sur les installations d'eau et d'égout provinciales, afin que le ministère puisse établir des normes rigoureuses et les faire observer.✦

# Principaux engagements pour 1997-1998

| RÉSULTATS | ENGAGEMENTS POUR 1997-1998 |
|---|---|
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | |
| De l'air d'une propreté accrue | L'amélioration de la qualité de l'air en Ontario est un des grands objectifs de protection environnementale du ministère à l'heure actuelle. Figurent parmi les engagements du ministère à cet égard :<br>▪ la finalisation du Plan de lutte contre le smog en Ontario, qui encourage la participation volontaire des industries par la signature de lettres de coopération et de protocoles d'entente;<br>▪ l'élaboration d'une nouvelle norme provisoire concernant les particules inhalables (un composant du smog responsable de nombreuses affections pulmonaires);<br>▪ la réalisation d'un inventaire sur la quantité des microparticules rejetées dans l'atmosphère et leurs sources;<br>▪ le resserrement des normes concernant sept polluants atmosphériques d'intérêt prioritaire;<br>▪ une étude de faisabilité d'un programme «d'échange de droits d'émission», au moyen d'un projet pilote qui évaluera l'utilisation d'incitatifs économiques dans la gestion des bassins atmosphériques locaux;<br>▪ l'examen des programmes d'analyse des gaz d'échappement adoptés dans d'autres compétences et l'élaboration de programmes-types pouvant servir à l'analyse des gaz d'échappement des automobiles, camions et autobus dans les régions ontariennes touchées par le smog. |

| RÉSULTATS | ENGAGEMENTS POUR 1997-1998 |
|---|---|
| De l'eau d'une propreté accrue | Le ministère prend les engagements suivants en ce qui concerne l'assainissement des eaux de surface et la prestation de services d'eau potable de qualité :<br><br>▪ création d'un programme d'aide financière pour la modernisation des installations d'eau et d'égout municipales qui menacent le bien-être de la population et de l'environnement;<br><br>▪ optimisation du rendement de cinq installations de traitement de l'eau pour assurer le respect des normes en matière de santé publique établies pour le trihalométhane, un sous-produit de la chloration de l'eau;<br><br>▪ surveillance du respect des limites d'effluents établies pour cinq autres secteurs d'activité industrielle dans le cadre de la Stratégie municipale et industrielle de dépollution et mesure des progrès réalisés en vue d'atteindre le rejet zéro de substances létales dans les effluents;<br><br>▪ renforcement de huit normes de qualité des eaux de surface et de quatre normes de qualité de l'eau potable et maintien des activités de surveillance et de production de rapports en ce qui concerne la qualité de l'eau potable. |
| Des écosystèmes sains | Figurent parmi les engagements du ministère à l'égard de la protection des écosystèmes :<br><br>▪ l'établissement de nouveaux mécanismes d'exécution du plan d'assainissement de neuf secteurs visés; finalisation des rapports d'assainissement de deux secteurs visés, et assainissement final de trois secteurs visés;<br><br>▪ la simplification et la normalisation des exigences en matière d'entreposage, de transport, de destruction et de mise hors service des BPC;<br><br>▪ la formulation d'une ébauche de stratégie de réduction des rejets toxiques dans le milieu naturel, comportant entre autres un plan de réduction de la pollution par le mercure. |

| RÉSULTATS | ENGAGEMENTS POUR 1997-1998 |
|---|---|
| Un strict respect des règles | Figurent parmi les engagements du ministère à l'égard de l'observation des lois et règlements de protection de l'environnement :<br>▪ le maintien des exigences de conformité auxquelles sont actuellement assujetties les installations d'épuration des eaux d'égout et de traitement de l'eau;<br>▪ la réduction de 10 p. 100 des délais de traitement des demandes de certificats d'autorisation pour les projets qui ont des répercussions sur la qualité de l'air. |
| CONSERVATION | |
| Réduction de la consommation | Le ministère poursuit ses activités d'intendance de l'environnement avec ses partenaires dans le cadre d'initiatives telles que le programme d'inscription volontaire au registre de $CO_2$, destiné à réduire les rejets de dioxyde de carbone et à contribuer à la lutte contre le changement climatique. Le ministère prévoit accroître de 25 p. 100 le nombre d'entreprises qui participent à ce programme. |
| Efficacité de l'infrastructure | Fort du succès des 3 R, le ministère travaille à l'élaboration de nouveaux mécanismes aptes à réduire la quantité de déchets non dangereux qui aboutissent dans les lieux d'enfouissement (l'utilisation de biosolides, par exemple). |
| Intendance de l'environnement | Grâce à un nouveau programme d'aide financière, le ministère aidera les municipalités admissibles à moderniser leurs installations d'eau et d'égout.<br>Le ministère unit ses efforts à ceux des entreprises ontariennes concernées par la protection environnementale pour stimuler l'émergence de nouvelles technologies et créer de nouveaux débouchés sur le marché. Le ministère entreprendra des sondages pour établir un profil quinquennal de l'industrie ontarienne de l'environnement. |

| RÉSULTATS | ENGAGEMENTS POUR 1997-1998 |
|---|---|
| **ÉNERGIE** | |
| Production et utilisation écologiquement viables de l'énergie | Afin de veiller à la compétitivité du secteur de l'électricité en Ontario et à la création d'emplois, le ministère met actuellement au point une stratégie fondée sur les recommandations du Comité consultatif sur la concurrence au sein de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et sur la vaste consultation qu'il a menée avec un grand nombre d'intéressés. |
| Consommation d'énergie viable sur le plan économique | Nous veillerons à ce que le blocage de cinq ans des tarifs moyens d'électricité soit maintenu. |
| Prix d'énergie concurrentiels | De même, le ministère prendra part, s'il y a lieu, aux audiences de l'Office national de l'énergie sur l'approvisionnement en gaz naturel pour défendre les intérêts des consommateurs ontariens. |

# Activités de base et affectation des ressources

| Protection de l'environnement | 209,1 millions $ |
|---|---|
| Air | 4,8 |
| Eau | 119,6 |
| Sols | 3,0 |
| Écosystèmes sains | 17,5 |
| Respect des normes | 64,2 |

| Conservation | 89,5 millions $ |
|---|---|
| Conservation des ressources | 31,0 |
| Infrastructure efficace | 55,1 |
| Intendance de l'environnement | 3,4 |

| | |
|---|---|
| Énergie | 10,9 |

| | |
|---|---|
| Administration et bureau principal | 34,7 |

Ministère de l'Environnement et de l'Énergie

| FONCTIONNEMENT | 149,8 millions $ |
|---|---|
| Protection de l'environnement | 94,1 |
| Conservation | 10,1 |
| Énergie | 10,9 |
| Administration et bureau principal | 34,7 |
| **IMMOBILISATIONS** | **194,4 millions $** |
| Protection de l'environnement | 115,0 |
| Conservation | 79,4 |
| TOTAL | 344,2 |

# Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Sharon Bailey
Chef, Planification ministérielle et évaluation
Ministère de l'Environnement et de l'Énergie
11e étage
135, avenue St. Clair Ouest
Toronto (Ontario) M4V 1P5
(416) 323-4440

Pour des renseignements en français, veuillez communiquer avec Carmen Gauthier au (416) 323-4569. On peut se procurer des exemplaires additionnels du plan d'activités en appelant le Centre d'information au (416) 325-4000 ou au 1 800 565-4923. On peut aussi consulter ce document dans le site Internet du ministère, à l'adresse : http://www.ene.gov.on.ca.✦

Juin 1997
© Imprimé par l'imprimeur
de la Reine pour l'Ontario

June 1997
© Printed by the
Queen's Printer for Ontario

PIBs 3432E 01

ISBN 0-7778-6293-X